

Notre commune a développé un partenariat avec la Ville de Likasi au Katanga dans le cadre du programme de coopération intercommunale qui, au Congo, a pour thématique l'appui aux services de l'état civil et de la population. Ce programme s'achève au 31 décembre 2016 et devrait être renouvelé pour la période 2017 – 2021.

Tout d'abord, il faut savoir que notre partenariat a ceci de particulier qu'il travaille avec 4 communes congolaises (Kikula, Shituru, Panda et Likasi) composant la Ville de Likasi. Et ce contrairement à la majorité des autres partenariats qui ne sont concentrés que sur une seule commune partenaire.

Dernier arrivé dans le programme « Congo », notre partenariat a réellement commencé en octobre 2015. En effet, suite aux élections fédérales de 2014, il fallait attendre que le nouveau gouvernement approuve et débloque les budgets, ce qui fut fait à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Notre partenariat a reçu un budget total de 95.591 €.

Plusieurs missions ont été réalisées dans ce cadre, dont la dernière en octobre 2016.

Un état des lieux a d'abord été réalisé, commune par commune, afin de permettre d'établir, en concertation avec notre partenaire, les priorités sur lesquelles concentrer les actions. Les communes likasiennes manquent de locaux équipés.

Des registres d'état civil manquent : certains ont été détruits (p.e. incendie de la commune de Kikula en 2010), d'autres sont détériorés du fait de leur conservation dans de mauvaises conditions (les locaux ne sont pas adaptés).

Le manque de moyens explique également l'absence de certains registres (décès, supplétoire, ...). Le personnel sur place trouve des solutions de remplacement mais qui ne sont pas adaptées à une conservation pérenne.

En ce qui concerne les registres de la population, bien que des dénombrements soient effectués mensuellement, les fiches et ces registres ne sont plus tenus à jour depuis des décennies.

Vu le temps et les moyens limités dont nous disposons, nos partenaires likasiens et nous-mêmes avons fixé la priorité sur l'enregistrement des naissances. L'acte de naissance est en effet le document de base qui permet d'identifier une personne : nom, âge, filiation, nationalité... Il est indispensable à la constitution d'un dossier administratif, autour duquel peuvent se construire d'autres registres dont les registres de population et les listes électorales.

A terme, la dynamique instaurée devra s'étendre à l'ensemble des registres d'état civil (mariages, décès, supplétoire).

Un bâtiment destiné à abriter l'équipe chargée de la coordination du programme à Likasi a été rénové et équipé. A noter que pour cet aspect, nous avons travaillé avec la coopération militaire belge qui travaille en partenariat avec l'école du génie militaire de Likasi (seule école de génie militaire du Congo). Cette synergie entre deux volets de la coopération a permis de réaliser des travaux à moindre coût. Nous avons également pu bénéficier du soutien d'entreprises privées (Grande cimenterie

du Katanga qui ont donné des matériaux de construction (tonnes de sables, ciment, ...).

Les services de l'état civil ont également été équipés de mobilier : tables et chaises pour les agents, chaises pour les espaces d'attente, armoires et boites pour les Archives.

Des séances de formation en matière d'état civil ont été organisées en avril et octobre 2016, en collaboration avec le président du tribunal de grande instance de Likasi. Des syllabi ont été remis aux participants.

Des formations en matière d'archivage ont également été organisées : il est en effet inutile de rédiger des actes si ces derniers ne sont pas correctement conservés et archivés. Le manque de locaux est toutefois un réel problème.

Des réunions ont été organisées avec les représentants des maternités, des centres de santé et des ONG afin de les sensibiliser à l'importance de l'enregistrement des naissances. Des procédures ont d'ailleurs été mises en place afin d'améliorer les transmissions des informations concernant les naissances (certificats de naissance rédigés par les médecins etc). Les distances étant très grandes entre les domiciles des mamans et les communes, un système a été mis en place afin que les actes de naissance soient rédigés par les Bourgmestres (via un système de procuration) et leur soient ensuite remis à domicile ou au centre de santé.

Des réunions ont également eu lieu avec les leaders d'opinion (représentants religieux, presse, associations, écoles, ...) afin de les sensibiliser à cette problématique.

Les contacts avec les acteurs de terrain ont toujours été excellents et leur motivation est constante. Plus on multiplie les partenariats sur le terrain, plus cela nous sera favorable car ces partenaires nous aideront à réaliser certains objectifs. Cela nous permettra de réaliser des économies d'échelles et de rationaliser les ressources financières et matérielles.

La sensibilisation du public est fondamentale. Force est de constater que la population est fort démunie. De nombreux ménages vivent par exemple sans eau et électricité. Dans ce contexte, l'enregistrement d'une naissance n'apparaît pas comme une priorité.

Une campagne de sensibilisation a lieu depuis décembre 2016 et est toujours en cours au moment d'écrire ces lignes.

Elle est menée via des crieurs publics, spots TV et radios, dans la langue locale (swahili). Notons que les chaînes de télévision et de radios devaient diffuser les spots TV et radio durant 3 jours ; elles ont accepté de diffuser ces spots durant un mois et ce sans contrepartie financière supplémentaire.

La Justice participe également à cette grande campagne de sensibilisation : ceci a permis de réduire de 80 % les frais de jugement supplétif à un acte de naissance pour les enfants mineurs, durant la période allant du 20 décembre 2016 au 28 février

2017. De cette façon, le tribunal participe pleinement à la sensibilisation à l'enregistrement des naissances, en permettant aux parents qui n'ont pas fait enregistrer la naissance de leur enfant dans les délais légaux, de se mettre en ordre à moindre frais.

Nos rapports avec nos partenaires sont excellents. Un coordinateur du programme a été désigné afin de veiller au bon déroulement des activités prévues dans le cadre du programme et nous disposons également d'un « point focal », chargé de la communication. Cela est essentiel car, travaillant avec 4 communes, une coordination est indispensable afin de veiller à ce que chaque commune travaille avec les mêmes procédures et progresse de la même manière.

Le maire de Likasi préside un comité de pilotage composé des différents bourgmestres, chefs d'administration, de représentants des Tribunaux et des centres de santé. Cette collaboration instaurée entre différentes institutions permet de résoudre efficacement les difficultés rencontrées en matière d'état civil.

La collaboration avec l'armée, la Justice, les centres de santé, le secteur privé, la Ville de Lubumbashi, les leaders d'opinion, les chefs religieux, etc n'aurait pas été possible sans l'existence de ce comité de pilotage.

Le programme devrait se poursuivre pour la période 2017 – 2021. Nous avons fixé les priorités avec le comité de pilotage de Likasi : outre la continuation du soutien aux bureaux de l'état civil (enregistrement des naissances mais également des mariages et des décès), du développement de l'archivage à l'ensemble des services administratifs, des bureaux secondaires devraient être créés afin de réduire les distances entre la population et les bureaux administratifs. Cela devrait être réalisé avec la collaboration de l'armée et, nous l'espérons, du secteur privé.

Le volet « population » (registres et fiches) sera développé dès le début de programme.